
Diversification des secteurs non liés aux services

Commission de l'Économie et du Travail

(version originale)

L'économie luxembourgeoise couvre une multitude de secteurs. De l'activité agricole dans les zones rurales au secteur financier en plein essor dans la capitale, le pays a démontré sa capacité à conjuguer efficacement plusieurs activités économiques. Toutefois, le degré actuel de diversification de l'économie reste insuffisant. Il est donc d'autant plus nécessaire de renforcer et de protéger notre économie contre les défaillances structurelles résultant d'un manque de diversification et d'une surexposition aux chocs sectoriels.

Au fil des dernières décennies, le secteur des services, y compris la finance, s'est affirmé comme un pilier de l'économie luxembourgeoise en raison de sa productivité et de sa rentabilité. Cependant, ces atouts s'accompagnent de risques spécifiques : le secteur financier, en particulier, est exposé à des chocs volatils, comme l'ont illustré la crise financière de 2008 et, plus récemment, le krach boursier lié à la pandémie de COVID-19 en 2020, avec de graves répercussions pour la stabilité économique globale du Luxembourg. Une économie doit se diversifier afin de se prémunir contre les risques sectoriels spécifiques qui peuvent compromettre les moyens de subsistance et la sécurité économique de milliers de Luxembourgeois.

Le Parlement des Jeunes :

A. Préoccupé par la part marginale de l'agriculture dans l'économie luxembourgeoise, un secteur qui :

1. Ne représente que 0,2 % du PIB¹;
2. Est confronté à de nombreuses contraintes structurelles, telles qu'un faible niveau de production², des surfaces limitées de terres arables³ et la concurrence des marchés mondiaux⁴.

¹ <https://www.lloydsbanktrade.com/en/market-potential/luxembourg/economical-context?>

² Il ne représente que 0,2 % de la valeur ajoutée (en pourcentage du PIB).

³ 24,4 % en 2024

⁴ <https://www.destatis.de/DE/Themen/Laender-Regionen/Internationales/Staat/Europa/LU.html> (2024)

- B. Constatant avec une profonde inquiétude que les revenus des agriculteurs luxembourgeois dépendent fortement des subventions de la PAC (Politique agricole commune)⁵ de l'Union européenne (UE), 31 % de ces revenus étant subventionnés⁶.
- C. Soucieux de la prédominance marquée du secteur des services au sein de l'économie luxembourgeoise, qui représente environ 80 % du PIB⁷, ce qui se traduit par une diversification économique limitée :
1. le secteur financier occupe une place prépondérante dans le secteur des services, puisqu'il représente 23,5 % du PIB de l'économie luxembourgeoise⁸;
 2. les secteurs non liés aux services, tels que l'industrie, ne représentent qu'une très faible part du PIB (10,7 % en 2023)⁹;
 3. cette dépendance excessive à l'égard du secteur des services accroît la vulnérabilité sur le marché du travail, près d'une personne sur cinq étant exposée au risque de pauvreté en cas de ralentissement économique¹⁰.
- D. Conscient que le marché d'exportation du Luxembourg repose largement sur le secteur des services, qui représente 65 % du PIB exporté¹¹, ce qui se traduit par des exportations limitées de biens physiques produits localement, tels que les produits agricoles.
- E. Constatant avec regret l'existence de freins structurels à une croissance plus équilibrée, résultant des disparités régionales et des déficits de compétences¹².
- F. Observant, à la lumière de l'écart entre les effectifs du secteur agricole et sa production économique^{13 14 15}, une sous-performance dudit secteur qui limite le rôle de l'agriculture au sein de l'économie luxembourgeoise.
- G. Regrettant le manque de rentabilité des secteurs industriel et agricole à l'échelle mondiale par rapport au secteur des services. À titre d'exemple, le secteur agricole affiche une marge bénéficiaire de 7,12 %, contre 7 à 9,5 % pour le secteur industriel,

⁵ https://agriculture.ec.europa.eu/media/news/common-agricultural-policy-2023-27-commission-approves-cap-strategic-plans-austria-and-luxembourg-2022-09-13_en

⁶ <https://www.luxtimes.lu/europeanunion/luxembourg-farmers-among-biggest-winners-of-eu-subsidies/8211359.html>

⁷ <https://statbase.org/data/lux-services-value-added-share/> (2024)

⁸ <https://www.cc.lu/en/luxembourg-economy>

⁹ <https://www.statista.com/statistics/380275/luxembourg-gdp-distribution-across-economic-sectors/?utm>

¹⁰ <https://www.luxtimes.lu/luxembourg/luxembourg-struggles-with-high-poverty-risk-nearly-1-in-5-at-risk-of-poverty/48631410.html>

¹¹ <https://www.cc.lu/en/luxembourg-economy>

¹² https://economy-finance.ec.europa.eu/document/download/5f057585-a605-4afb-b086-929cbf538169_en?filename=SWD_2024_616_1_EN_Luxembourg.pdf

¹³ <https://www.statista.com/statistics/381078/employment-by-economic-sector-in-luxembourg/>

¹⁴ <https://www.statista.com/statistics/380275/luxembourg-gdp-distribution-across-economic-sectors/?utm>

¹⁵ La main-d'œuvre employée dans le secteur agricole représente 0,87 % ; sa part dans le PIB est de 0,23 % ($\Delta = 0,65$ %)

tandis que les secteurs des services enregistrent des marges bénéficiaires comprises entre 20 et 30 %¹⁶.

- H. Déplorant l'augmentation des coûts salariaux, tels que les cotisations sociales, y compris les prestations sociales et les assurances. Elle réduit la compétitivité des activités à faible valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, ce qui limite la diversification à un éventail plus restreint de secteurs¹⁷.
- I. Alarmé par les barrières réglementaires et législatives nationales¹⁸ qui continuent d'être relativement élevées dans plusieurs secteurs hors services et hors réseaux, lesquels entravent la pénétration du marché par des opérateurs étrangers, la concurrence et le dynamisme des entreprises¹⁹.

Le Parlement des Jeunes :

1. Encourage le gouvernement luxembourgeois à renforcer la compétitivité et la durabilité de son secteur agricole en :
 - a. Investissant dans des produits agricoles de niche à forte valeur ajoutée (tels que les produits bio, artisanaux et issus des technologies agricoles);
 - b. Promouvant les produits régionaux et protégés tels que la viande, les produits laitiers et le Crémant;
 - c. Encourageant l'innovation et la numérisation en matière agricole, par exemple, par la mise en place de méthodes agricoles peu encombrantes telles que les fermes verticales²⁰;
 - d. Proposant des subventions ciblées et des programmes de formation aux petites et moyennes exploitations agricoles afin d'accroître leur productivité et d'améliorer leur potentiel d'exportation;
 - e. Réduisant la vulnérabilité face à la concurrence sur le marché mondial, par exemple, grâce à une industrialisation ciblée visant à remplacer les importations²¹;
 - f. Créant des postes plus spécialisés et à forte composante technologique destinés à attirer des talents qualifiés et à favoriser l'innovation;

¹⁶ <https://www.venasolutions.com/blog/average-profit-margin-by-industry>

¹⁷ <https://www.luxtimes.lu/luxembourg/luxembourg-experienced-highest-labour-cost-growth-of-year-in-third-quarter/114557040.html>

¹⁸ https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/product-market-regulation.html#wha_t

¹⁹ <https://stat.link/18en9z>

²⁰ <https://www.sustainability-times.com/cities/china-just-built-farm-skyscraper-beijing-greenhouse-grows-food-in-37673-square-feet-while-solar-panels-power-vertical-agriculture-revolution/>

²¹ « Economics The User's Guide » par Ha-Joon Chang

- g. Développant la transformation locale grâce à une coopération entre agriculteurs et restaurateurs;
 - h. Accordant la priorité aux exportations régionales vers les marchés voisins afin d'augmenter la valeur ajoutée par unité et de renforcer les chaînes d'approvisionnement courtes.
- 2. Recommande la mise en place de mesures de protection des subventions prévoyant que les exploitations agricoles bénéficiant d'aides à la modernisation ou au développement de produits de niche ne puissent pas être vendues à de grandes entreprises agroalimentaires pendant une période de dix à quinze ans sans remboursement de ces aides. Cette mesure réduirait la dislocation de l'aide et la formation de monopoles.
- 3. Propose que les agriculteurs bénéficiaires de la PAC soient classés dans une catégorie spécifique au sein du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, en collaboration avec l'Autorité de la concurrence. Ce classement devra être pris en compte en cas de fusion.
- 4. Demande la mise en place de meilleures garanties budgétaires contre une éventuelle réduction ou suspension des subventions de la PAC de l'UE, par la création d'un fonds d'aide d'urgence destiné aux agriculteurs qui dépendent de la PAC.
- 5. Encourage le développement de la coopération entre les producteurs agricoles, notamment par le renforcement de la marque existante « MADE IN LUXEMBOURG » afin d'en accroître la notoriété mondiale, par exemple grâce à une visibilité accrue sur les emballages, à l'instar des initiatives française AOC et italienne DOP, qui reposent sur des consortiums de producteurs légalement reconnus, qui :
 - a. Détiennent collectivement la marque régionale;
 - b. Définissent les normes de production;
 - c. Assurent le contrôle de la qualité;
 - d. Commercialisent les produits à l'international, tout en préservant l'indépendance des exploitations agricoles individuelles.

Autrement dit, même si une grande entreprise rachète un producteur, elle n'acquiert qu'un membre plutôt que le contrôle de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

- 6. Soutient la mise en place de mesures d'incitation financière visant à renforcer la compétitivité des secteurs autres que celui des services sur les marchés mondiaux, notamment :

- a. Des allègements fiscaux, par exemple l'exonération de la taxe municipale ou la réduction des impôts pour les petites et moyennes entreprises (PME) ne relevant pas du secteur des services;
 - b. Des subventions à la création d'entreprise;
 - c. Des fonds d'innovation.
- 7. Recommande d'investir dans les secteurs non liés aux services à forte valeur ajoutée, notamment :
 - a. L'industrie manufacturière de pointe;
 - b. Les technologies vertes;
 - c. Les industries à forte intensité de recherche.
- 8. Invite le gouvernement luxembourgeois à investir dans le secteur viticole luxembourgeois et à lui accorder des avantages fiscaux afin d'accroître modérément la valeur ajoutée des exportations agricoles grâce à une production de meilleure qualité et au tourisme viticole.
- 9. Préconise l'adaptation du système éducatif par :
 - a. Le renforcement des formations dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie, notamment à travers des formations destinées aux jeunes portant sur les technologies agricoles et l'industrie manufacturière;
 - b. La refonte des formations afin de les adapter aux technologies en constante évolution, par exemple en créant de nouveaux programmes destinés aux agriculteurs plus âgés qui rencontrent des obstacles en matière d'accès et de formation;
 - c. Le recours à des technologies accessibles pour attirer de nouveaux talents, par exemple grâce à des partenariats entre des entreprises technologiques et des agriculteurs, afin de contribuer à pourvoir les postes vacants.
- 10. Appelle à renforcer l'enseignement professionnel et les programmes de reconversion professionnelle afin d'adapter les compétences dans les domaines du numérique et de l'écologie aux nouveaux besoins industriels et technologiques.
- 11. Suggère que le gouvernement mette en place des mesures de relance visant à renforcer la rentabilité des secteurs agricole et industriel, notamment par :
 - a. Des investissements publics dans des entreprises industrielles et agricoles, en conservant une participation au capital de ces entreprises et en fournissant des capitaux pour des investissements au sein des entreprises de ces secteurs;
 - b. Des investissements supplémentaires dans les données environnementales et climatiques fournies par l'État, telles que celles provenant de satellites – par

exemple le satellite LUXEOsys –, leur adaptation aux besoins agricoles et un accès en open source à divers modèles de prévision climatique, à des données pour la préparation au réchauffement climatique, etc.;

- c. La reconversion de terrains industriels actuellement inutilisés, déjà reliés aux principales lignes ferroviaires facilitant le transport de composants industriels, par exemple dans le canton d'Esch-sur-Alzette, au profit d'industries non polluantes, telles que l'assemblage final.

12. Recommande de réduire les coûts de main-d'œuvre, notamment par :

- a. La réduction des charges sociales;
- b. L'octroi de subventions aux PME dans les secteurs agricole et industriel;
- c. L'octroi de crédits d'impôt et/ou de financements publics pour la formation des salariés.

13. Souligne l'importance de préserver les avantages sociaux des travailleurs, tels que l'assurance maladie et les retraites.

14. Appelle à un renforcement de la coopération transfrontalière et européenne afin d'attirer des investissements directs étrangers durables dans divers secteurs de l'économie.

Nous sommes convaincus que le Luxembourg ne pourra consolider sa position économique que s'il mise sur une économie diversifiée et modernisée. Nos solutions s'appuient sur des données factuelles et sont le fruit d'un long travail de recherche visant à déterminer comment le Luxembourg pourrait renforcer sa position grâce au développement de son agriculture et de son industrie à forte valeur ajoutée. Il est essentiel de soutenir les agriculteurs et les industriels luxembourgeois, tout en réaffirmant notre engagement en faveur du développement durable et de la transition écologique. Des subventions et la participation de l'État aux secteurs primaire et secondaire de l'économie sont indispensables pour la croissance et la diversification de la production.

Nous préconisons en outre une amélioration de l'éducation afin de l'aligner sur les avancées technologiques. Dans un monde en constante évolution, nous estimons qu'il est crucial pour le Luxembourg d'être attentif aux changements sociétaux et économiques, d'adapter ses secteurs économiques et d'encourager la coopération entre les producteurs luxembourgeois afin de préserver sa position d'acteur international de renom dans la fabrication de produits de haute qualité.